

AUXENSE FLEXPATRIMOINE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Auxense Gestion SAS

26, rue Marbeuf
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

AUXENSE FLEXPATRIMOINE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Auxense Gestion SAS

26, rue Marbeuf
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux porteurs de parts du FCP AUXENSE FLEXPATRIMOINE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AUXENSE FLEXPATRIMOINE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et

notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

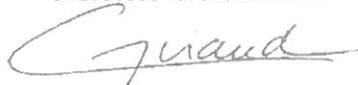
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 14 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD

AUXENSE FLEX PATRIMOINE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

**RAPPORT ANNUEL
31/12/2019**

ACTEURS

- **Société de Gestion :**

AUXENSE GESTION – 26 rue Marbeuf -75008 PARIS

La société de gestion a été agréée par l'Autorité des marchés financiers, ci-après « l'AMF » le 23 avril 2007 sous le numéro GP-07000010.

- **Dépositaire et Conservateur :**

Crédit Industriel et Commercial (CIC) - Siège Social : 75008 PARIS 6, Avenue de Provence – 75452 PARIS Cedex

- **Commissaire aux comptes :**

Deloitte, 6 place de la Pyramide, 92908 Paris-La Défense cedex, représenté par Monsieur Sylvain Giraud

- **Commercialisateurs :**

AUXENSE GESTION SAS
26 rue Marbeuf
75008 PARIS

- **Déléataire de la gestion administrative et comptable :**

Gestionnaire Administratif et Comptable
European Fund Administration S.A. – France - 17, rue de la banque, 75002 Paris

OBJECTIF DE GESTION

Auxense FlexPatrimoine est un fonds qui recherche la progression du capital, en participant à l'évolution des marchés actions et de taux. Il met en œuvre une approche opportuniste et flexible pour permettre à l'investisseur de profiter des opportunités de marché.

Il vise à offrir à l'investisseur un rendement net de frais de gestion supérieur à l'indice EONIA + 2% à moyen terme (5 ans).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) est calculé par la BCE. Il représente le taux sans risque au jour le jour de la zone Euro. Il est exprimé en Euros.

Cet indice est disponible à l'adresse <http://www.banque-france.org/fr/statistiques/taux/taux-interbancaires.htm>.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que cet indice ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement du fonds mais permet à l'investisseur de qualifier la performance et le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le fonds.

En effet, la gestion du fonds est active et discrétionnaire. L'allocation d'actifs pourra donc différer sensiblement de celle de cet indicateur.

La référence à cet indice permet à l'investisseur de juger, a posteriori et à l'issue d'une période de placement de cinq années, de la performance du fonds.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement repose sur la flexibilité et la liberté d'action du FCP. Celui-ci peut ainsi investir sur les marchés d'actions de 0 à 50% de son actif, sur les marchés d'obligations de 0 à 100% de son actif et en produits monétaires de 0 à 100% de son actif en fonction des opportunités identifiées.

La répartition des actifs du FCP entre ces différentes classes d'actifs est réalisée par l'équipe de gestion de façon discrétionnaire, en fonction de ses anticipations quant aux perspectives de performance et aux risques encourus.

Le fonds n'utilisera pas de produits dérivés en direct. Il pourra cependant être amené à investir dans des OPCVM ayant un recours marginal à des produits dérivés.

Dans le cadre de la réalisation de son objectif, la gestion du FCP repose sur deux axes principaux de création de valeur : la répartition des actifs (1) et la sélection de fonds (2).

Le gérant combine ces deux approches pour déterminer les fonds dans lesquels il va investir.

(1). La répartition des actifs

La répartition des actifs du FCP est analysée par typologies d'OPCVM (actions, obligations, monétaire...). Les obligations convertibles, indexées sur l'inflation, de dette émergente ou à haut rendement constituent des actifs éligibles sachant que les obligations à haut rendement sont par nature spéculatives et comportent un risque de perte élevé. La répartition des actifs est revue formellement au minimum une fois par mois.

Au-delà des classes d'actifs, toutes les zones géographiques (Euroland, Europe hors Euroland, USA, Japon, Asie, Pays émergents) peuvent être représentées de même que certains choix sectoriels ou de style (valeurs de croissance, valeurs de rendement, petites et moyennes capitalisations).

(2). La sélection de fonds

La sélection des fonds constitutifs du portefeuille du FCP répond à un processus d'analyse spécifique mis en place par AUXENSE GESTION et qui permet au gérant de sélectionner les fonds sous-jacents uniquement contenus dans une liste de référence. Un référentiel de fonds validé par le comité de gestion d'AUXENSE GESTION est ainsi établi (« Buying List »), qui guide les choix d'investissement des gérants.

La « Buying List » est établie par le Comité de gestion sur proposition des gérants et analystes d'AUXENSE GESTION, et de la liste des sociétés de gestion avec lesquelles AUXENSE GESTION souhaite travailler. Elle évolue en permanence à partir d'un modèle multi-critères basé à la fois sur les caractéristiques des sociétés de gestion, des gérants identifiés et des fonds analysés.

Pour chaque fonds sélectionnable, les gérants et analystes réalisent une fiche reprenant des informations standardisées à la fois quantitatives et qualitatives. L'objectif de l'analyse est d'investir dans des fonds dont le processus de gestion est compréhensible et dont la capacité à générer de la surperformance présente une forte probabilité.

Préalablement à l'intégration de ces fonds dans la « Buying List », chaque société de gestion sélectionnable fait l'objet d'une analyse détaillée sur les éléments permettant de la caractériser. En particulier, le gérant ou analyste en charge du suivi de la société de gestion vérifie qu'elle a la volonté et la capacité de fournir durablement l'information qui permettra d'analyser ses fonds dans le respect de notre procédure. Par ailleurs, le contrôle interne vérifie que la société de gestion sélectionnable respecte les contraintes en établissant une convention avec AUXENSE GESTION.

La recherche de nouvelles sociétés et de nouveaux fonds repose sur les bases de données spécialisées ainsi que sur les rencontres entre AUXENSE GESTION et les diverses sociétés de gestion proposant des OPCVM autorisés en France.

A tout moment le fonds devra respecter plusieurs contraintes :

- le FCP sera exposé de 0% à 50% maximum de son actif en fonds actions,
- le FCP sera exposé de 0% à 100% maximum de son actif en fonds obligataires
- le FCP sera exposé de 0 à 100% maximum de son actif en fonds monétaires,
- le FCP sera exposé de 0 à 100% maximum de son actif en fonds pouvant investir sur différentes classes d'actifs,
- les investissements dans des fonds actions exposés principalement aux marchés émergents ne représenteront pas plus de 10% de l'actif,
- les investissements dans des fonds spécialisés en investissements sur de la dette émergente ne représenteront pas plus de 25% de l'actif,
- les investissements dans des fonds spécialisés en investissements sur la dette à haut rendement par nature spéculative ne représenteront pas plus de 40% de l'actif,
- les investissements dans des fonds spécialisés en obligations convertibles pourront représenter jusqu'à 100% de l'actif,
- l'exposition aux actions découlant des investissements en actions et en obligations convertibles ne devra pas dépasser 50% de l'actif,
- les Exchange Traded Funds (ETF) ou Trackers pourront représenter jusqu'à 100% de l'actif du fonds,

Compte tenu de ses investissements en produits de taux d'intérêt, le fonds Auxense FlexPatrimoine aura une sensibilité au mouvement des taux d'intérêt comprise entre -7 et 7.

Dans le cadre de la réalisation de son objectif de gestion, le FCP pourra être investi dans la limite de 100% dans des OPCVM de droit français ou étranger conforme aux normes européennes. Cette limite pourra être portée à 110% en cas de recours à des emprunts d'espèces. Il est à noter que la nationalité des OPCVM ne présume en rien de leur univers d'investissement, qui peut être différent.

PROFIL DE RISQUE

L'indicateur de référence est de 4 en raison de la possibilité pour le fonds d'investir jusqu'à 50% de son actif en OPCVM actions. Ce classement n'est ni garanti, ni stable dans le temps.

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. L'évolution de ces instruments (y compris les fonds d'obligations convertibles) est liée aux fluctuations de plusieurs marchés (actions et taux). Ces instruments peuvent connaître des fortes variations liées aux aléas de ces marchés.

Au travers des investissements du FCP, l'investisseur peut être exposé aux risques suivants :

⇒ Risques principaux

Risque de perte en capital: L'investisseur est averti que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPCVM repose sur l'allocation d'actifs et la sélection de fonds. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les OPCVM les plus performants.

La performance de l'OPCVM peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de marché actions : Il s'agit du risque de baisse du cours des actions, lié à l'investissement dans des fonds actions ou des trackers, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le FCP est soumis à un risque actions important du fait que celui-ci peut être exposé à hauteur de 50% en fonds eux-mêmes investis en actions ou exposés au risque action, comme évoqué précédemment.

Du fait de son orientation de gestion, le fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée, aussi bien à la hausse qu'à la baisse.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. L'évolution de ces titres peut en conséquence être plus volatile. Toutefois, le FCP Auxense FlexPatrimoine n'investira pas plus de 10% de son actif dans des fonds investissant majoritairement dans des actions de pays émergents.

Risque lié à l'investissement dans les pays émergents : le fonds pourra avoir une exposition maximale de 35% aux pays émergents au travers de son exposition aux actions des pays émergents (maximum 10%) et aux obligations des pays émergents (maximum 25%).

Risque de change : Il s'agit du risque de fluctuation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par l'OPCVM, par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. La baisse d'une devise par rapport à l'euro pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux d'intérêt : Il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux, découlant des variations des taux d'intérêt, à la hausse ou à la baisse.

En raison de sa stratégie d'investissement dans des OPCVM, le FCP pourra être investi jusqu'à 100% en produits de taux d'intérêt et sera alors soumis à un risque de taux, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative. En effet, le FCP peut être investi dans des fonds qui détiennent, à titre accessoire, des titres de créance.

Risque de crédit : Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui aura un impact négatif sur le cours du titre, et pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

En particulier, l'investissement en titres à haut rendement de nature spéculative dont la notation est basse ou inexistante ou en obligations des pays émergents peut accroître le risque de crédit et donc entraîner un risque plus élevé de baisse de la valeur liquidative.

En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP pourra être soumis à un risque de crédit pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation de titres à haut rendement :

L'utilisation de titres à haut rendement pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important de par la nature spéculative de ces actifs.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré. Cette valeur peut baisser.

En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP pourra être soumis à un risque lié à la détention d'obligations convertibles pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

MODIFICATIONS

Changements intervenus au cours de l'exercice

Suppression de la catégorie AMF « Diversifié »

Changements à intervenir

Néant

RAPPORT DE GESTION

Environnement macro-économique

Finalement, 2019 n'aura pas été l'année de la récession aux Etats-Unis. Le cycle économique américain brille ainsi par sa longévité. La phase de croissance a débuté en juillet 2009. C'est désormais le cycle le plus long depuis 1854. C'est aussi le moins dynamique.

Le rythme de croissance a encore été ralenti par les guerres commerciales initiées par Donald Trump. Devant l'incertitude, les entreprises se sont montrées prudentes sur leurs investissements. On retiendra de 2019 la poursuite de la décélération en Chine qui termine « officiellement » l'année à +6% de croissance mais le taux réel est probablement nettement plus faible. De même, l'Allemagne a frôlé la récession (deux trimestres consécutifs de contraction du PIB) pour finalement afficher un bilan annuel inférieur à 1%.

Ces deux pays ont été particulièrement impactés par le protectionnisme américain. L'Allemagne a en outre souffert du ralentissement de son industrie automobile qui cumule les vents contraires (Dieselgate, nouvelles normes anti-pollution et baisse du marché chinois).

Marchés de taux d'intérêt

La hausse des rendements de 2018 aura été éphémère. En 2019, la banque centrale américaine (FED) a rapidement décidé d'inverser sa politique monétaire et a procédé à trois baisses de taux d'intérêt afin de soutenir l'activité dans un contexte rendu incertain par les guerres commerciales. La Banque centrale européenne (BCE) a également décidé d'assouplir sa politique compte tenu de la faiblesse de la dynamique économique et de l'inflation.

Cela a entraîné une baisse des rendements. Le rendement de l'obligation d'Etat américain à 10 ans est ainsi passé de 2,85% fin 2018 à 1,45% fin 2019. Plus spectaculaire, celui de l'Etat français a basculé en territoire négatif de +0,68% fin 2018 à -0,48% à la fin du mois d'août de 2019. Il termine l'année proche de 0%.

Cela défie la théorie économique puisque désormais les investisseurs payent pour prêter de l'argent aux Etats alors même que ces derniers sont de plus en plus endettés.

Marchés boursiers

Au niveau des marchés boursiers, le changement de ton des banques centrales a eu un effet très bénéfique. Après un 4^{ème} trimestre 2018 très négatif, le rebond a été tout aussi violent. Les risques géopolitiques ont ponctuellement produit des stress de marché mais la perspective d'une sortie de crise sur le Brexit et de la signature d'un accord de phase 1 entre les Etats-Unis et la Chine a soutenu les actions au dernier trimestre.

La hausse s'est portée essentiellement sur les grandes valeurs de croissance. Les valeurs décotées (cycliques, bancaires...) ont connu une progression moins dynamique. De même, les petites capitalisations (françaises), en dépit d'un rebond au quatrième trimestre, ont nettement sous-performé, victimes de flux négatifs.

Les actions américaines déjà chères ont encore fait mieux que les actions européennes grâce à une économie plus dynamique et aux rachats d'actions par les entreprises alors que les profits ont été stables. Cette surperformance s'explique aussi par la hausse de quelques mastodontes de la cote. Ainsi Apple et Microsoft expliquent 40% de la progression du secteur technologique.

Baromètre des marchés

	31/12/2019	31/12/18	31/12/17	31/12/16	31/12/15	31/12/14	31/12/13	31/12/12	31/12/11	31/12/10
Marché monétaire Zone Euro	-0,446%	-0,356%	-0,346%	-0,329%	-0,127%	0,144%	0,446%	0,131%	0,629%	0,82%
OAT 10 ans	0,12%	0,71%	0,785%	0,682%	0,995%	0,837%	2,432%	2,247%	3,15%	3,37%
CAC 40	5.978,06	4.730,69	5312,56	4.862,31	4.637,06	4.272,75	4.295,95	3.641,07	3.159,81	3.804,78

Voilà cinq ans que les taux à court terme sont en territoire négatif en zone Euro et la banque centrale européenne prévoit désormais de ne pas remonter ces taux avant la fin 2020. Dans ce contexte, il est très compliqué de trouver des solutions pour rémunérer la trésorerie.

Les taux à long terme ont repris le chemin de la baisse. En zone euro, seuls la Grèce et l'Italie présentent un rendement supérieur à 1% pour une obligation à 10 ans mais à quel prix en termes de risques ?

Performances des actions (indices MSCI en Euro, calculés dividendes réinvestis)

	France	EMU	Europe	USA	Japon	Monde	Pays émergents	Petites valeurs EMU
31/12/18 - 31/12/19	+28,03%	+25,47%	+26,05%	+33,28%	+21,81%	+30,02%	+20,60%	+21,27%

Des performances extraordinaires qui s'expliquent en partie par un effet rattrapage de 2018.

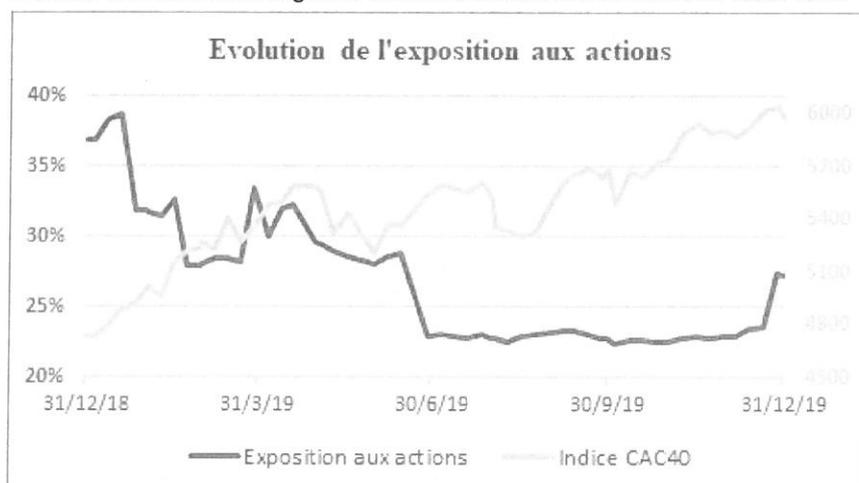
Les faits marquants de la période :

- Revirement des banques centrales et passage en territoire négatif de la plupart des emprunts d'Etats à 10 ans de la zone Euro
- Contexte géopolitique toujours tendu (protectionnisme américain, tensions avec la Corée du Nord, l'Iran...) et craintes d'un éclatement de la zone Euro (négociations autour du Brexit, montée des partis anti-européens)
- Activité économique : prolongation du cycle de croissance
- Rapide montée en puissance de la sensibilité ESG/ISR/Transition énergétiques

Politique de gestion :

Le FCP Auxense FlexPatrimoine est un Fonds flexible dont l'exposition aux actions (maximum 50%) et aux obligations (maximum 100%) est fonction des opportunités. Sa performance peut être comparée sur 5 ans à l'indice Eonia du marché monétaire.

Le fonds a débuté l'exercice avec une exposition aux actions voisine de 37% (le maximum statutaire est de 50%). Compte tenu de la rapidité de la hausse, nous avons cédé à la fin du mois de janvier un fonds d'actions européennes qui progressait déjà de quasiment 10%. Par la suite, dans un environnement économique peu dynamique et compte tenu des risques géopolitiques, nous avons poursuivi la réduction du risque à la fin du mois de février puis en juin pour une exposition ramenée respectivement à 28% et 23%. Par la suite, nous avons maintenu l'exposition en dépit de la hausse des marchés car les risques identifiés restaient prégnants. Ce n'est qu'en toute fin d'année, alors que l'indice CAC 40 avait retrouvé ses plus hauts niveaux annuels que nous avons, paradoxalement, relevé l'exposition aux actions. En effet, nous préférons habituellement acheter sur phase de repli. Dans le cas présent, notre choix a été motivé par les avancées concrètes sur les dossiers du Brexit et de la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis.



Auxense FlexPatrimoine termine ainsi l'année avec une exposition aux actions de l'ordre de 27%, un niveau raisonnable qui pourra être relevé si l'économie devait montrer des signes concrets d'amélioration. Il compte 2 fonds d'actions, tous spécialisés en actions européennes ou de la zone Euro.

Du côté des produits de taux, nous avons réinvesti une part significative de la trésorerie en dépit de la faiblesse des rendements. Nous avons cependant sélectionné des fonds gérés de façon active et capable d'aller dénicher des opportunités. En fin d'année, nous avons acquis un fonds spécialisé sur la dette des pays émergents qui affiche un rendement actuariel significatif

rémunérant le risque inhérent à cette classe d'actifs. En fin d'exercice, la trésorerie a été ramenée à 4% du portefeuille.

Au 31/12/2019, le fonds Auxense FlexPatrimoine compte 10 OPCVM (hors fonds de trésorerie pure).

Liste des principaux mouvements intervenus au cours de l'exercice :

Sens	Titre	Quantité	Montant
Vente	ALKEN FUND-CONTINENTAL EUROPE-SEU1 (en €)	815	76 578,15
Vente	KIRAO Multicaps IC	365	61 118,85
Achat	Tailor Epargne High Yield 1-2 part I	1000	-100 465,00
Achat	KIRAO Multicaps IC	330	-56 709,00
Achat	Sextant Bond Picking A	950	-98 416,00
Vente	ALKEN FUND-CONTINENTAL EUROPE-SEU1 (en €)	815	79 161,70
Achat	Tailor Best Signatures In High Yielding Currencies - Pa	1000	-93 275,00
Vente	Tikehau Credit Plus A	900	124 158,00
Achat	Eleva UCITS Fund – Fonds ELEVA Absolute Return E	1085	-130 659,85
Achat	MainFirst Emerging Markets Credit Opportunities Func	1120	-130 640,60

Au cours de l'exercice, les principaux mouvements se sont traduits par une réduction de l'exposition aux actions et le

réinvestissement de la trésorerie vers des placements obligataires offrant du rendement.

Evolution du Fonds et performance :

En fin de période, l'encours du fonds bondit de +28%. Le fonds compte 10.452 parts (8.851 parts au 31/12/2018) et signe ainsi un nouveau plus haut historique.

La performance au cours de l'exercice s'établit à +8,38% contre une progression de +1,76% pour son indice (Eonia +2%). Cette performance situe très bien le fonds dans son univers de comparables. Elle est attribuable en grande partie à la hausse des fonds d'actions. Cependant, les fonds obligataires ne sont pas en reste avec des gains compris entre 4 et 8% pour les principaux.

En 2020, nous continuerons à privilégier la recherche de rendement et une approche opportuniste sur les actions.

Depuis l'origine, Auxense FlexPatrimoine progresse de +25,39% tandis que son indice affiche un gain de +19,06%.

UTILISATION DES DROITS DE VOTE

Le Fonds n'a pas été informé au cours de l'exercice de la tenue d'éventuelle assemblée relative à l'un des OPCVM sélectionnés. En pratique, seules les SICAV sont susceptibles d'être concernées par de telles dispositions et elles sont présentes en nombre limité au sein du portefeuille. En conséquence, le Fonds Auxense Actions Alpha n'a pas exercé de droits de vote au cours de l'exercice.

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Dans le cadre de l'achat de trackers cotés (ETF), les intermédiaires pour les opérations éventuelles sur les trackers sont sélectionnés selon des critères qualitatifs et notamment la qualité de l'exécution et la qualité de la recherche. Aucune rétrocession n'est perçue sur ces opérations. Au cours de l'exercice sous revue, aucune transaction n'a porté sur des trackers. En règle générale, le Contrôle des Risques de la Société de Gestion se prononce sur la désignation de nouvelles contreparties ou sur l'exclusion de certaines autres, toute décision devant être motivée.

FRAIS D'INTERMEDIATION

Auxense Gestion n'a pas eu recours à des brokers pour le passage de ces ordres. Les seuls frais prélevés sur un ordre sont ceux facturés par le dépositaire de l'OPC selon les modalités mentionnées dans le prospectus.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX, ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

En application du Décret n°2012-132 du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) pris en compte dans leur politique d'investissement (Journal Officiel du 31 janvier 2012), nous vous informons qu'Auxense Gestion n'a pas recours à des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pour mener à bien sa politique d'investissement.

Ces critères peuvent être mis en œuvre dans une gestion de titres vifs mais sont, à ce stade, difficilement compatibles avec la multigestion. En effet, ils conduiraient à réduire drastiquement l'univers des fonds sélectionnables.

A ce jour, nous ne sélectionnons pas de fonds ayant fait le choix de critères stricts de type ISR (Investissement Socialement Responsable) pour sélectionner les titres constitutifs de leur portefeuille. Les règles de définition de ces critères ne sont pas standardisées et conduisent souvent à des biais sectoriels forts.

En revanche, dans notre démarche de sélection, nous sommes vigilants quant au traitement social du personnel des sociétés de gestion sélectionnées.

En fonction de l'évolution future des pratiques des sociétés de gestion en matière d'application de critères ESG dans leur politique d'investissement, nous pourrions être amenés à revoir notre position. A ce sujet, on note une vive inflexion de tendance sur le sujet motivée à la fois par les évolutions réglementaires, la demande des clients finaux et la prise de conscience collective. Ainsi, en fin d'année, de nombreux OPC ont été labellisés et de nombreux cas, les critères extra-financiers ont fait leur apparition dans les rapports de gestion. Il reste encore à homogénéiser les démarches et à éviter les étiquettes purement marketing. En 2020, nous travaillerons à mettre en place une évaluation du positionnement de notre fonds sur ces critères.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

En application de l'article 411-121 du Règlement Général de l'AMF, nous vous informons que la politique de rémunération d'Auxense Gestion est mise à la disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion à l'adresse : <http://www.auxense.com/informations-reglementaires/>.

Ce document précise **les principes de la politique de rémunération** dont les points clés sont les suivants :

- la politique de rémunération repose sur l'évaluation des **compétences et des critères de performance** annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs

- la politique de rémunération intègre dans ses principes fondamentaux **l'alignement des intérêts** des investisseurs, des collaborateurs et d'Auxense Gestion
- la politique de rémunération **s'applique à l'ensemble du personnel identifié.**
- la politique de rémunération **englobe l'ensemble des composantes de la rémunération.** Elle distingue la rémunération fixe - déterminée à partir de normes de marché, du contenu du poste et de l'expérience - de la rémunération variable liée à l'évaluation de critères définis de performance individuelle et/ou collective
- la politique de rémunération vise à promouvoir une gestion qui n'encourage pas une prise de risque incompatible avec l'intérêt des clients de la société de gestion

Données chiffrées de la politique de rémunération de l'exercice sous revue :

- l'effectif total de la société de gestion : 3
- leur rémunération totale : 67K€
- la ventilation entre part fixe et part variable et entre chaque catégorie du personnel identifié : 100% rémunération fixe

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (règlement UE 2015/2365, ci-après « SFTR »)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas effectué d'opération de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, opération de pension, prêt/emprunt de titres, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

L'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de la Directive 2009/65/CE au cours de l'exercice sous revue.

BILAN ACTIF AU 31/12/2019 EN EUR

	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	1 301 228,28	1 014 533,96
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 301 228,28	1 014 533,96
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 301 228,28	1 014 533,96
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	1 634,87	1 031,03
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 634,87	1 031,03
Comptes financiers	12 633,97	13 256,57
Liquidités	12 633,97	13 256,57
Total de l'actif	1 315 497,12	1 028 821,56

BILAN PASSIF AU 31/12/2019 EN EUR

	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres		
Capital	1 306 247,91	1 018 534,55
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	15 623,29	16 418,76
Résultat de l'exercice (a, b)	-11 278,67	-10 818,21
Total des capitaux propres	1 310 592,53	1 024 135,10
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	4 904,59	4 686,46
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	4 904,59	4 686,46
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	1 315 497,12	1 028 821,56

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2019 EN EUR

	31/12/2019	31/12/2018
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2019 EN EUR

	31/12/2019	31/12/2018
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 911,88	852,77
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	1 911,88	852,77
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	203,61	315,21
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	203,61	315,21
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 708,27	537,56
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	12 624,64	12 981,20
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	10 916,37	12 443,64
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-362,30	1 625,43
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-11 278,67	-10 818,21

ANNEXE

Le fonds s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

MODALITE SUR LA METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le Fonds a choisi la méthode de l'engagement concernant le calcul du risque global.

REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

Les règles d'évaluation de l'actif reposent, d'une part, sur des méthodes d'évaluation et, d'autre part, sur des modalités pratiques qui sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels et dans le prospectus.

REGLES D'EVALUATION DES ACTIFS

Les Comptes relatifs aux portefeuilles-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession.

L'OPCVM valorise son portefeuille à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché.

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan

Trackers Cotés : Les Trackers Cotés sont évalués à la dernière clôture connue du jour de valorisation.

OPCVM :

Les parts ou actions d'OPCVM sont évalués à la valeur liquidative du jour de valorisation d'Auxense FlexPatrimoine et à défaut d'information de la dernière valeur liquidative connue.

Ces Valeurs liquidatives doivent être disponibles au plus tard en J+2 à 11h.

Méthodes de Comptabilisation

- Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPCVM, lors du calcul de chaque valeur liquidative.

Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,50%

- Description de la méthode de calcul des frais variables

Les frais de gestion variables correspondent à 10% TTC de la surperformance au-delà de l'indice composite EONIA + 2%. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative.

Affectation des résultats

Les résultats sont capitalisés dans l'OPCVM.

La devise de comptabilité est l'euro.

FRAIS ET COMMISSIONS :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux/Barème
Frais de gestion financière ⁽¹⁾	Actif Net	1,50% TTC
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif Net	Pris en charge par la société de gestion
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion nets de rétrocessions)	Actif Net	1,75% TTC
Commissions de mouvement - dépositaire (100%) ⁽²⁾ - société de gestion (0%)	Prélèvement sur chaque transaction	Opérations sur OPC : - de 0 à 150€ TTC Opérations sur Tracker : - France, Belgique, Pays-Bas : 0,05% TTC (mini 10€ TTC) - Autres pays : 0,05% TTC (30€ TTC)
Commission de surperformance	Actif Net	10% TTC de la surperformance au-delà de l'indice de référence

(1)Incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans les OPCVM ou fonds d'investissement.

(2)Pour l'exercice de sa mission, le dépositaire agissant en sa qualité de conservateur de l'OPCVM pratique une tarification fixe ou forfaitaire par opération selon la nature des titres, des marchés et des instruments financiers traités.

Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité à l'OPCVM et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.

Les frais ci-dessus sont indiqués sur la base d'une TVA à 20%.

Commission de surperformance :

Les Frais variables correspondent à une commission de surperformance.

Si à la clôture de l'exercice précédent, la société de gestion a perçu une commission de surperformance, la période de calcul est l'exercice de l'OPCVM.

Sinon, la période de calcul démarre au dernier exercice ayant fait l'objet du versement d'une commission de surperformance ou à défaut à l'origine du fonds.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre l'Actif Net de l'OPCVM avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'indice synthétique de référence.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie à 10% TTC de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, fait l'objet d'une provision ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

La commission de surperformance éventuelle est perçue par la société de gestion à la date de clôture de chaque exercice, à l'exception du premier exercice (le premier prélèvement interviendra donc au plus tôt à la clôture du second exercice).

Cependant, il n'y aura prélèvement effectif de frais de gestion variables qu'à condition que la valeur liquidative de fin d'exercice soit supérieure à celle du dernier exercice ayant fait l'objet d'un prélèvement de frais de gestion variable.

Dans l'hypothèse d'un rachat, la quote-part correspondante de la commission de surperformance est acquise à la société de gestion.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la société de gestion.

Frais indirects maximum facturés à l'OPCVM

Le fonds investira dans des OPCVM ou fonds d'investissement dont les frais de gestion fixes nets de rétrocessions ne dépasseront pas 1,75% TTC en moyenne.

La ventilation des frais directs et indirects sera publiée dans les documents périodiques annuels réglementaires.

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPCVM dans lesquels Auxense FlexPatrimoine investit lui seront reversées.

1. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2019 EN EUR

	31/12/2019	31/12/2018
Actif net en début d'exercice	1 024 135,10	1 129 251,31
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	207 519,95	174 620,45
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-11 418,18	-190 849,45
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	17 128,44	20 712,05
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 604,90	-1 025,41
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-215,00	-190,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	85 963,49	-95 940,21
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	89 764,38	3 800,89
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	3 800,89	99 741,10
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-10 916,37	-12 443,64
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments (*)	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	1 310 592,53	1 024 135,10

(*) Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPCVM (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

2. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

2.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Désignation des valeurs	Montant	%
Actif			
	Obligations et valeurs assimilées		
	Total Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
	Titres de créances		
	Total Titres de créances	0,00	0,00
Total Actif		0,00	0,00
Passif			
	Opérations de cession sur instruments financiers		
	Total Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Total Passif		0,00	0,00
Hors-bilan			
	Opérations de couverture		
	Total Opérations de couverture	0,00	0,00
	Autres opérations		
	Total Autres opérations	0,00	0,00
Total Hors-bilan		0,00	0,00

2.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							12 633,97	0,96
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

2.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	0 - 3 mois]	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	12 633.97									0,96
Passif										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

2.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devises Autres	%
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Créances								
Comptes financiers								
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Dettes								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

2.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2019
Total des créances	Retro cion gestion	1 634,87
		1 634,87
Total des dettes	Charges externes prov	4 904,59
		4 904,59
Total dettes et créances		-3 269,72

2.6. CAPITAUX PROPRES

2.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Titres souscrits durant l'exercice	1 695	207 519,95
Titres rachetés durant l'exercice	-94	-11 418,18
Solde net des Souscriptions / Rachats	1 601	196 101,77

2.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

2.6.3. Frais de gestion

	31/12/2019
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	18 312,37
Commission de surperformance (frais variables)	
Rétrocessions de frais de gestion	5 687,73

2.7. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

2.7.1.GARANTIES RECUES PAR L'OPCVM :

Néant

2.7.2.AUTRES ENGAGEMENTS RECUS ET/OU DONNES :

Néant

2.8. AUTRES INFORMATIONS

2.8.1. Valeurs actuelles des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2019
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

2.8.2. Valeurs actuelles des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2019
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

2.8.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion ou aux gestionnaires financiers et OPCVM gérés par ces entités

	31/12/2019
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPCVM	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	0,00

2.9. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes		0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	31/12/2019	31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-11 278,67	-10 818,21
Total	-11 278,67	-10 818,21
Affectation		
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-11 278,67	-10 818,21
Total	-11 278,67	-10 818,21
Nombre d'actions ou parts	10 452	8 851
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/12/2019	31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	15 623,29	16 418,76
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	15 623,29	16 418,76
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	15 623,29	16 418,76
Total	15 623,29	16 418,76

**2.10. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS
CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES**

PART C	31/12/2019	31/12/2018	29/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Actif net	1 310 592,53	1 024 135,10	1 129 251,31	685 174,22	652 8068,65
Nombre de titres	10 452,0000	8 851,0000	9 087,0000	5 816,5274	5 660,0000
Valeur liquidative unitaire	125,39	115,70	124,27	117,79	115,33
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,08	-1,22	-1,77	-0,85	5,67
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,49	1,85	0,02	-	-
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

2.11. INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
HMG Rendement FCP C Cap	EUR	40	121 002,00	9,23
J O Hambro Cap Mgt Umbr Fd Plc Eur Select Val A EUR Dist	EUR	32 249,981	110 069,19	8,40
Tailor Cred Rendement Cible C Cap	EUR	1 200	185 952,00	14,32
Tailor HY Opportunités Cap	EUR	1 460	143 678,60	10,96
MainFirst Emerging Markets Cred Opp Fd A2 Cap	EUR	1 120	131 353,60	10,02
Kirao Multicaps IC Cap	EUR	695	136 456,30	10,41
Tailor Best Signatures In High Yielding Currencies M Cap	EUR	1 000	97 420,00	7,43
Eleva Ucits Fd Absolute Return Europe R (EUR) Cap	EUR	1 085	130 807,60	9,98
Sextant Bond Picking A Cap	EUR	950	100 348,50	7,66
Tailor Epargne HY 1-2 FCP I Cap	EUR	1 000	101 320,00	7,73
CM-CIC Moneplus IC2 Cap	EUR	0,4	42 820,49	3,27
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale			1 301 228,28	99,41
TOTAL Titres d OPC			1 301 228,28	99,41
Banque CM-CIC Bq EUR	EUR	12 633,97	12 633,97	0,96
TOTAL Avoirs			12 633,97	0,96
TOTAL Disponibilités			12 633,97	0,96
Retrocession Cion de gestion	EUR	1 634,87	1 634,87	0,12
Cion de gestion	EUR	-4 904,59	-4 904,59	-0,37
TOTAL Frais			-4 904,59	-0,37
TOTAL Frais			-4 904,59	-0,37
TOTAL Frais			-4 904,59	-0,37
TOTAL TRESORERIE			7 729,38	0,59
TOTAL ACTIF NET			1 310 592,53	100,00

